MAIRIE DE BEAUFORT SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 19 octobre 2020, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION: 12 octobre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS: Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIBERT Séverine, MOLLIET Gisèle, DOIX

Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, ROUX-NOUVEL Florence, BOUCHAGE Frédéric, MORAND Céline, PALLUEL-BLANC Célia, JOGUET

Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette

ABSENTS REPRESENTES: M. VIALLET Bruno par Mme VIBERT Séverine

M. MIRABAIL Jean-Pierre par M. FRISON-ROCHE Christian

Mme BURDET Nelly par Mme MAURIN Eliane

Mme HORNECKER Justine par Mme ROUX-NOUVEL Florence

ABSENT NON REPRENSENTE : M. BLANC Nicolas

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MORAND Céline

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire présente au nom du Conseil municipal à la famille de Monsieur Louis MURAT ses plus sincères condoléances, en rappelant que Monsieur Louis MURAT a siégé au Conseil municipal en tant qu'adjoint au Maire pendant 19 ans (3 mandats), ce jusqu'en mai 2020.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du communiqué de presse préparé par l'Association des Maires de France, suite à l'assassinat de Monsieur Samuel PATY, Professeur d'histoire-géographie en charge de l'enseignement moral et civique au Collège de Conflans-Sainte-Honorine. En hommage à Monsieur Samuel PATY, une minute de silence est respectée. Le drapeau de la Mairie sera également mis en berne le mercredi 21 octobre lors de la journée d'hommage national à M Samuel PATY.

Monsieur le Maire propose ensuite de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté :

- La désignation d'un Adjoint au Maire chargé de représenter la Commune dans les actes administratifs
- Les décisions sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner

Validation du plan de secours

Le Conseil prend connaissance du plan de secours préparé par la SEMAB et rappelle que la direction des opérations de secours est sous la responsabilité du Maire et de Monsieur Laurent FILLION, désigné comme responsable de la sécurité du domaine. Le plan de secours est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que la réunion de la Commission de sécurité du domaine skiable est prévue le jeudi 26 novembre 2020 et sera suivie d'une réunion avec les professionnels de santé de Beaufort, destinée à préparer la saison d'hiver à venir dans le contexte de l'épidémie de COVID 19 (capacité de la Maison de santé à réaliser des tests, ...).

<u>Approbation des PIDA (Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches)</u> <u>de la Station d'Arêches Beaufort</u>

Le Conseil approuve à l'unanimité les différents PIDA mis à jour pour la saison hivernale 2020/2021 (PIDA général, hélicoptère, avalancheur et Pierra Menta).

Actualisation des frais de secours, des tarifs des transports sanitaires bas des pistes aux cabinets médicaux (ambulances et SDIS) et des tarifs de secours héliportés

Le Conseil actualise à l'unanimité les tarifs des frais de secours applicables sur le territoire de la Commune à compter du 1^{er} décembre 2020 (augmentation de 1 % par rapport à 2019) et adopte le principe de remboursement de tous les frais engagés par la Commune à l'occasion de la mise en œuvre de procédés visant à rechercher, secourir, rapatrier les personnes accidentées, malades, disparues ou perdues lors de la pratique de l'ensemble des activités de loisirs et sportives.

Le Conseil prend connaissance des tarifs à appliquer, dans le cadre du marché contracté avec la société ARLY AMBULANCES (jusqu'en 2023) pour le transport des blessés du bas de pistes vers la Maison de santé ou vers le Centre hospitalier d'Albertville, tarifs intégrant une mise à disposition des ambulances pendant toute la saison d'hiver (afin d'apporter un meilleur service aux usagers).

L'assemblée prend également connaissance des tarifs proposés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie qui intervient pour le transport des blessés du domaine skiable, en cas d'indisponibilité de l'entreprise ARLY AMBULANCES.

Le Conseil autorise également à l'unanimité Monsieur le Maire à signer avec le Secours Aérien Français la convention relative aux secours héliportés du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021. Le tarif est fixé à 56,90 € TTC la minute.

Validation des tarifs du domaine skiable nordique

Le Conseil prend connaissance de la proposition du Conseil d'administration de la SEMAB s'agissant des tarifs des forfaits de ski nordique pour la saison à venir et les valide.

Un débat portant sur les conditions d'achat des forfaits (retombées financières notamment pour ce qui concerne la présence des écoles) et des contrôles sur le domaine skiable de Marcôt s'engage. La question de la matérialisation des stationnements au départ du domaine est également évoquée.

Décisions modificatives budgétaires

Le Conseil prend connaissance de la proposition d'affectation d'un crédit de 2 500 € à l'opération « Neige de culture » du budget annexe domaine skiable, afin de finaliser les travaux d'équipement en neige de culture d'une partie du domaine nordique de Marcôt. Cette décision modificative est validée à l'unanimité.

<u>Information sur le montant du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)</u>

Le Conseil prend connaissance de la répartition entre Arlysère agglomération et les 39 Communes la constituant de l'enveloppe du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Le montant de la contribution de la Commune de Beaufort en 2020 s'élève à 66 884 €.

Validation de la composition de la Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de constituer une Commission Communale des Impôts Directs, dans le prolongement du renouvellement du Conseil municipal.

La liste proposée composée de membres titulaires et suppléants est validée à l'unanimité et sera transmise à la Direction départementale des finances publiques.

Projet de jeux gonflables sur l'eau à Marcôt : avis de principe

Le Conseil prend connaissance du projet de jeux gonflables sur l'eau, proposé par le gestionnaire de l'Accrobranche de Marcôt. Il est rappelé que l'étang de Marcôt est classé en étang de première catégorie pour la pêche et que la société de pêche a été consultée sur ce projet.

Compte-tenu de l'intérêt de ce projet qui permettrait de dynamiser la zone de Marcôt, le Conseil municipal (17 pour) décide de poursuivre la réflexion et d'engager les démarches nécessaires pour sa mise en œuvre, notamment auprès de la Fédération départementale de la pêche. L'évaluation des travaux nécessaires sera établie par les Services techniques de la Commune.

Opposition au transfert de la compétence PLU à Arlysère

Le Conseil prend connaissance du contenu de la loi ALUR, qui donne aux EPCI la compétence en matière de PLU (Plan Local d'Urbanisme). La loi prévoit une période durant laquelle un droit d'opposition peut être exercé par les Communes membres : si au moins 25 % des Communes représentant 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la Commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du PLU, le Conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'agglomération Arlysère.

<u>Désignation d'un Adjoint au Maire chargé de représenter la Commune dans les actes administratives</u>

Le Conseil prend connaissance de la possibilité d'élaborer, par actes administratifs, les actes liés à des transactions immobilières, étant précisé qu'il est nécessaire, pour ce faire, de désigner un Adjoint au Maire chargé de représenter la Commune dans les actes administratifs.

Le Conseil, à l'unanimité, désigne M. Bruno VIALLET en tant que titulaire. En cas d'empêchement, il sera suppléé par Mme Séverine VIBERT.

Echange de terrains à l'Adret

(Mme Gisèle MOLLIET sort de la salle)

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à engager les démarches préalables à un échange de terrains à Ladray, échange à intervenir entre la Commune et Monsieur Serge MOLLIET et relatif aux parcelles section K n° 956 et K n° 493.

Avenant au fermage de M. BLANC Yvon - Les Villes-Dessus

Par contrat de bail à ferme en date du 1^{er} mai 2011, la Commune a loué à M. BLANC Yvon des parcelles situées aux Villes-Dessus pour une durée de 9 ans.

Compte-tenu de la constitution du GAEC de la Charmette, il est nécessaire de modifier le bail par avenant.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à l'élaboration de ce nouveau contrat.

Acquisition foncière secteur Les Vanches

Le Conseil décide d'acquérir une parcelle de terrain située aux Vanches (propriété de l'entreprise BBTP) d'une surface de 1 942 m² au prix de 1 € le m² et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi en l'étude de Maître MARTINET.

Etat d'assiette des coupes en forêt communale année 2021

Ce dossier nécessitant une réunion de travail avec les services de l'ONF, cette décision est reportée au prochain Conseil.

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de divers biens immobiliers situés à Arêches et à Beaufort.

(M. Thierry DOIX sort de la salle)

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'Etude NOTALP portant sur la parcelle section I n° 3609 située à Arêches, d'une surface de 148 m², au prix global et forfaitaire de 10 000 € et propriété de Monsieur Jean-Claude DEGLISE.

Considérant le manque de stationnement dans le bourg d'Arêches, village-station, notamment lors des périodes d'affluence touristique, été comme hiver, il est intéressant pour la collectivité d'acquérir ce bien dans le but de créer des stationnements permettant de répondre aux besoins des populations locales et touristiques.

Le Conseil municipal (14 pour, 3 abstentions) décide d'exercer son droit de préemption sur la vente de la parcelle précitée et autorise Monsieur le Maire à engager la procédure correspondante.

Recensement de la population 2021 : création des postes de Coordonnateur communal et d'Agents Recenseurs

Le Conseil prend connaissance des modalités d'organisation du recensement de la population qui aura lieu du 21 janvier 2021 au 20 février 2021 et fixe à 8 le nombre de postes d'Agents Recenseurs crées, ainsi que les conditions de leur rémunération.

Validation de l'enveloppe des primes pour le personnel communal

Le Conseil prend connaissance des informations relatives au dispositif de rémunération du personnel communal et vote l'enveloppe budgétaire correspondant au versement des primes de fin d'année et primes de déneigement.

Comptes rendus des Commissions

Commission travaux (chantiers en cours):

- Réfection de la couverture de la passerelle place Frison-Roche.
- Travaux sur le réseau d'eau de Marcôt (par l'Agglomération Arlysère)
- Réseaux secs secteur de la Cascade d'Arêches.
- Télécabine du Bois : expertise géotechnique en cours au regard des mouvements de terrain constatés, installation des paravalanches secteur de Perches.
- Travaux liés à l'installation du canon à neige à Marcôt.
- Glissement des Iles : le chantier de la route départementale 925 se déroule selon le calendrier prévu. Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Albertville a animé une réunion le 8 octobre dernier relative aux travaux à réaliser en partie basse du glissement (confluence avec le Doron). Il est nécessaire de retenir le scénario d'aménagement le plus approprié, d'engager les acquisitions foncières et de mobiliser les financements publics.

Commission tourisme:

- Bilan du salon des Sites du Goût : 1 800 entrées payantes (plus de 3 000 visites), satisfaction des exposants (panier moyen supérieur aux années antérieures). Le Conseil se félicite des décisions ayant permis de maintenir ce salon et remercie l'Office de tourisme.
- Réflexion sur le contenu de la convention d'objectifs liant la Commune et l'Office de tourisme en cours.

Commission communication:

- Une réflexion sur la charte graphique des outils de communication de la Commune a été engagée par la Commission communication (modification du logo, préparation des lettres d'information, ...). S'agissant de l'évolution du logo, suite à la projection des propositions, un débat s'instaure et aboutit au fait de poursuivre la réflexion (5 voix contre) relative à la modernisation des outils de communication.

Commission sociale:

- Repas des Anciens : au regard du contexte sanitaire, il n'est pas envisageable d'organiser cette année le traditionnel repas des personnes âgées. Monsieur le Maire leur adressera un courrier et il est évoqué la possibilité d'une distribution, par les élus référents des hameaux, de chocolats de Noël.

Commission culture / patrimoine:

- Sculpture (Roger FRISON-ROCHE) : le Conseil prend connaissance des propositions et devis élaborés pour la réalisation de cette sculpture en hommage à Monsieur Roger FRISON-ROCHE (bois ou pierre). La décision sera prise, dans le cadre du budget 2021, après avoir poursuivi la réflexion et concerté la famille de Monsieur FRISON-ROCHE.

Commission logement:

- La structure SOLIHA, qui peut présenter des actions en matière d'aménagement et d'adaptation du logement des personnes vieillissantes, est disponible pour proposer une nouvelle animation sur la Commune de Beaufort.

Questions diverses

L'assemblée prend connaissance :

- De l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2020 relatif aux mesures sanitaires en mettre en place au regard de l'épidémie du COVID 19.
- Vente du chalet du Club nautique de Roselend : 6 propositions ont été remise dans le cadre de la procédure de vente. Un jury constitué d'élus rencontrera les 6 candidats pour échanger sur les projets présentés.
- Présentation du bilan annuel d'activités de l'Office de tourisme lundi 23 novembre à 18 H.
- Du fait que le bilan d'activités du camping municipal de Domelin pour l'été 2020 est satisfaisant, malgré une ouverture au 15 juin compte-tenu du protocole sanitaire qui a dû être mis en place pour le COVID 19.
- Monsieur le Préfet de la Savoie souhaite se rendre sur un chantier forestier (débardage par câble) en cours sur la Commune de Beaufort très prochainement.
- Une réunion de présentation du projet de contournement d'Arêches a été organisée mardi 13 octobre 2020. Elle a permis à l'ensemble des élus de prendre connaissance de l'esquisse du projet, de l'avancement des procédures règlementaires et des principaux enjeux. La réflexion va se poursuivre par un travail visant à disposer d'une autre proposition d'aménagement à soumettre également aux usagers.
- Des réflexions en cours s'agissant de l'organisation du Marché de Noël qui pourrait être organisé sur une journée en extérieur.

Le Maire.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 23 NOVEMBRE 2020 A 19 H